

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Antigel pour radiateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

Rue: Langgewann 101 Lieu: D-67547 Worms

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthanediol; éthylène glycol

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions

locales.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 2 de 11

2.3. Autres dangers

en cas d'inhalation: Les vapeurs ou brouillards dans des concentrations plus élevées que celles admissibles ou dans des concentrations inhabituellement élevées peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge ainsi que maux de tête, nausée et somnolence.

Contact avec la peau: Un court contact peut provoquer une légère irritation. Un contact prolongé (par ex. en raison d'un vêtement imprégné de produit) peut provoquer une irritation sérieuse sous forme de rougeur et de tuméfaction.

En cas de contact avec les yeux: Rougeur conjonctivale.

en cas d'ingestion: Une ingestion orale en petites quantités provoque des lésions rénales.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité	
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)				
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol			30 - < 60 %	
	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28		
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373				
93918-10-6	Potassium 3,5,5-trimethylhexanoate			1 - < 2,5 %	
	299-890-3				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance			
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA			
107-21-1	203-473-3	éthanediol; éthylène glycol	30 - < 60 %		
	par voie orale:	ATE = 500 mg/kg			
93918-10-6	299-890-3	Potassium 3,5,5-trimethylhexanoate	1 - < 2,5 %		
	par voie orale:	DL50 = >= 2000 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les veux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 3 de 11

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 4 de 11

nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antigel pour radiateurs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol				
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	35 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	106 mg/kg p.c./jour	
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	7 mg/m³	
Consommateur	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	53 mg/kg p.c./jour	

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation				
Milieu enviror	nemental	Valeur			
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol				
Eau douce		10 mg/l			
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l			
Eau de mer		1 mg/l			
Sédiment d'eau douce		37 mg/kg			
Sédiment marin		3,7 mg/kg			
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199,5 mg/l			
Sol		1,53 mg/kg			

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 5 de 11

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: bleu

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Pas de données disponibles

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
Difficilement combustible.
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé

Point d'éclair: >110 °C DIN 51758

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

pH-Valeur (à 20 °C):

non déterminé

non déterminé

~ 7,5-9

Viscosité cinématique: non déterminé DIN 51562

Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

non déterminé
<0,1 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): ~ 1,045 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

négligeable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

DIN 51794

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 6 de 11

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1099 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthanediol; éthylène glyc	ol				
	orale	ATE 5 mg/kg	500			
93918-10-6	Potassium 3,5,5-trimethy	lhexanoate				
	orale	DL50 > mg/kg	>= 2000	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthanediol; éthylène glycol)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 7 de 11

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthanediol; éthylène glyco	l					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 72860	96 h	Pimephales promelas	Environ. Toxicology and Chemistry, Vol.	EPA 600/4-90/027. U.S. Environmental Pro
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 13000 mg/l	6500 -	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1982)	other: EPA 600/9-78-018, 1978
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (1998)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	15380	7 d	Pimephales promelas	Environ. Toxicology and Chemistry, Vol.	other: EPA 600/4-89/001. U.S. Environmen
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 100	8 d	Scenedesmus quadricauda	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 15000 mg/l	7500 -	21 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	other: ASTM
93918-10-6	Potassium 3,5,5-trimethylhexanoate						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	189,87	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2016)	OECD Guideline 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
93918-10-6	Potassium 3,5,5-trimethylhexanoate			
	OCDE 301B	87,9	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol	-1,36
93918-10-6	Potassium 3,5,5-trimethylhexanoate	-0,47

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Date d'impression: 04.03.2024



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 8 de 11

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens

de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08);

antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens

de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08);

antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport	terrestre	(ADR/RID)
Hallsbull	terrestre	IADIVINIDI

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

Date d'impression: 04.03.2024



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 10 de 11

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC ANTIFREEZE COOLANT READY-MIX -25 °C

Date de révision: 02.11.2023 Code du produit: 21041 Page 11 de 11

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)